

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je puis assurer le ministre que sa déclaration assène un coup bien dur aux habitants de ma région, surtout à ceux qui comptent sur le gouvernement pour les aider dans la surveillance exigée par l'adoption de la limite de 200 milles. Nous nous préoccupons en outre du manque de surveillance dans nos eaux territoriales, du fait que nous ne respectons pas nos engagements envers l'OTAN en matière de lutte anti-sous-marine dans nos eaux atlantiques; nous voudrions qu'il existe des services suffisants de recherche et de sauvetage. Pour nos gens, ce sont là des questions de vie ou de mort.

Sur la scène internationale, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'il recherchait un lien contractuel avec l'Europe, où nous nous sommes d'ailleurs engagés à maintenir l'équilibre de la «détente».

Je demande au ministre s'il a vraiment mis tous ses œufs dans le même panier, pour employer une figure de style? Si tel est le cas, c'est aujourd'hui le moment propice pour repartir à neuf. Il est malheureux que le ministre se soit mis le doigt dans l'œil jusqu'au coude; les contribuables devront payer pour son incompétence et pour l'incompétence du gouvernement, mais aujourd'hui est le moment propice pour repartir à neuf.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député reconnaîtra sûrement qu'il a franchi la limite entre le domaine des questions et celui des instances.

M. Crouse: Je vais donc poser ma question, monsieur l'Orateur, et elle est bien simple. Quand le ministre rencontrera ses alliés de l'OTAN très prochainement, leur dira-t-il comment il se propose de remplacer le projet Orion?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je répondrai à cette question dans un instant. Je veux d'abord répondre à la question précédente qui figurait dans la déclaration. Aucun changement ne sera apporté à notre capacité de surveillance au cours des cinq prochaines années. Avec nos avions Tracker, qui sont déjà en service, et le maintien des Argus qui, je le répète, auraient encore été utilisés de toute façon, si nous réussissons à trouver un remplacement à l'Argus, alors nous pourrions fournir exactement le même niveau de surveillance et de protection que nous aurions fourni si ce contrat en particulier avait été signé.

Quant à notre engagement vis-à-vis de l'OTAN, pendant toutes ces négociations, notamment au moment où nous avons pris cette importante décision, nous étions très conscients de nos obligations face aux forces de l'OTAN. Dans ma déclaration, j'ai essayé d'assurer à la Chambre—et j'espère pouvoir rassurer nos partenaires de l'OTAN lorsque je m'adresserai à eux à Bruxelles le mois prochain—que nous sommes tout à fait résolus à faire face à nos obligations envers l'OTAN. Nous nous sommes engagés à poursuivre notre lutte anti-sous-marine et nous comptons le faire de la même manière que nous l'aurions fait si nous avions opté pour cet achat, si ce n'est que nous atteindrons cet objectif d'une autre façon.

On a parlé des contribuables. Nous sommes très conscients de nos devoirs envers ces derniers et, encore une fois, c'est ce qui a motivé, en partie, notre décision. Nous ne voulions pas exposer les contribuables canadiens à des risques indus. Par surcroît, nous avions des obligations envers les forces armées canadiennes. Cette année, nous avons accru nos dépenses de matériel de 34 p. 100 par rapport à l'an dernier. Nous avons respecté notre engage-

Orion—Résiliation de commande

ment à l'endroit des forces et nous continuerons de le faire dès que nous trouverons à remplacer efficacement l'Argus.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai relevé les noms des députés qui ont cherché à prendre la parole depuis le début de la période de questions qui a suivi la déclaration. Aussi, il me semble juste de mettre fin à la période de questions en accordant la parole aux députés suivants, dans l'ordre: le député de New Westminster (M. Leggatt), le député de Halton-Wentworth (M. Kempling), le député de Calgary-Sud (M. Bawden), le député de Marquette (M. Stewart) et le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie).

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, le ministre s'est donné la peine d'exprimer son appréciation aux États-Unis pour leur collaboration empressée; je présume qu'il faisait allusion à la permission d'accroître le pouvoir d'emprunt accordée par le Loans Board des États-Unis. Le ministre peut-il nous dire s'il a demandé aux autorités américaines quelque garantie que ce soit quant à l'exécution du contrat par Lockheed? Peut-il nous dire également s'il a demandé des garanties au gouvernement américain au cas où cette société ferait faillite, et les a-t-il abtenues?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, j'ai surtout parlé de l'assurance que le gouvernement américain nous avait donnée, c'est-à-dire son opinion sur la viabilité financière de cette société, sa solvabilité et sa capacité de nous livrer l'appareil. Le gouvernement américain nous a donné de solides assurances là-dessus. Il nous a également assuré que nous aurions la même protection, dans l'éventualité d'une faillite, que le gouvernement américain lorsqu'il achète son matériel militaire de cette société.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, dans sa déclaration, le ministre a rappelé que le cabinet avait convenu que le gouvernement procède à l'achat de 18 APGA si Lockheed pouvait assurer le financement provisoire. Ce qui m'intrigue dans toute cette affaire, c'est la façon dont est réorganisé le financement de Lockheed. Je constate que Lockheed obtenait ses facilités de crédit d'un consortium de 24 banques américaines dominées principalement par Bank America et Bankers' Trust. Ces facilités de crédit ont expiré le 15 mai, c'est-à-dire il y a quatre jours, et de nouvelles facilités de crédit sont à l'étude. Pourquoi n'a-t-on pas différé la prise de décision en cette matière jusqu'à ce que les nouveaux crédits bancaires aient été accordés? Il me semble qu'une commande de plus d'un milliard aurait dû être pour Lockheed un excellent atout pour obtenir le financement intermédiaire nécessaire des banques.

● (1550)

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le député veut parler des relations entre les banques américaines et la société Lockheed.

M. Kempling: C'est exact.

M. Richardson: Elles ne sont pas directement liées aux négociations ni aux discussions qui ont eu lieu avec les banques canadiennes. Je dois dire qu'un des problèmes auquel devait apparemment faire face les banques canadiennes est qu'elles étaient dans une situation subordonnée par rapport aux banques américaines. C'est une des raisons qui les a incitées à refuser le financement provisoire.